

Daniel MEUROT
CPAM
3, rue Alphonse Richard
04000 DIGNE-LES-BAINS

Sisteron, le 11 janvier 2010

Objet : Soutien à un service de réanimation pour l'hôpital de Manosque

Monsieur le Président,

Vous connaissez notre attachement au maintien et au développement des services de proximité sur notre territoire.

A ce propos, je souhaitais vous préciser que nous sommes favorables à la mise en place d'un service de réanimation à l'hôpital de Manosque.

Il nous paraît en effet essentiel de profiter de la mise en place de ce nouvel établissement pour consolider l'offre de service départementale.

Il en va de l'aménagement et de l'attractivité de notre territoire.

Les évènements récents nous ont montré combien l'accueil d'entreprises nouvelles dans les Alpes de Haute-Provence restait lié à l'offre de service globale à disposition.

Par ailleurs, la proximité d'ITER est une raison importante pour justifier l'implantation de ce service dans le nouvel hôpital. Comment en effet optimiser les retombées économiques sur notre département si la grande majorité des cadres en particulier qui viennent travailler sur le site choisissent de s'installer sur le Pays d'Aix plutôt que sur le Pays Manosquin faute d'y trouver une offre de service attractive ?

Nous comptons vivement sur votre soutien pour appuyer cette position auprès des autorités compétentes.

Vous en souhaitant bonne réception, recevez, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Représentant
le Mouvement
des Entreprises
de France et
la Confédération
Générale des
Petites et Moyennes
Entreprises



Jean-Luc MONTEIL
Président

Pierre N'GAHANE
Préfet des Alpes de Haute-Provence
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS

Sisteron, le 11 janvier 2010

Objet : Soutien à un service de réanimation pour l'hôpital de Manosque

Monsieur le Préfet,

Vous connaissez notre attachement au maintien et au développement des services de proximité sur notre territoire.

A ce propos, je souhaitais vous préciser que nous sommes favorables à la mise en place d'un service de réanimation à l'hôpital de Manosque.

Il nous paraît en effet essentiel de profiter de la mise en place de ce nouvel établissement pour consolider l'offre de service départementale.

Il en va de l'aménagement et de l'attractivité de notre territoire.

Les évènements récents nous ont montré combien l'accueil d'entreprises nouvelles dans les Alpes de Haute-Provence restait lié à l'offre de service globale à disposition.

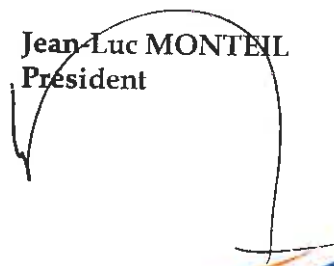
Par ailleurs, la proximité d'ITER est une raison importante pour justifier l'implantation de ce service dans le nouvel hôpital. Comment en effet optimiser les retombées économiques sur notre département si la grande majorité des cadres en particulier qui viennent travailler sur le site choisissent de s'installer sur le Pays d'Aix plutôt que sur le Pays Manosquin faute d'y trouver une offre de service attractive ?

Représentant
le Mouvement
des Entreprises
de France et
la Confédération
Générale des
Petites et Moyennes
Entreprises

Nous comptons vivement sur votre soutien pour appuyer cette position auprès des autorités compétentes.

Vous en souhaitant bonne réception, recevez, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Jean-Luc MONTEIL
Président



Daniel SPAGNOU
Député - Maire de Sisteron
Hôtel de Ville
Place de la République
04200 SISTERON

Sisteron, le 11 janvier 2010

Objet : Soutien à un service de réanimation pour l'hôpital de Manosque

Monsieur le Député,

Vous connaissez notre attachement au maintien et au développement des services de proximité sur notre territoire.

A ce propos, je souhaitais vous préciser que nous sommes favorables à la mise en place d'un service de réanimation à l'hôpital de Manosque.

Il nous paraît en effet essentiel de profiter de la mise en place de ce nouvel établissement pour consolider l'offre de service départementale.

Il en va de l'aménagement et de l'attractivité de notre territoire.

Les événements récents nous ont montré combien l'accueil d'entreprises nouvelles dans les Alpes de Haute-Provence restait lié à l'offre de service globale à disposition.

Par ailleurs, la proximité d'ITER est une raison importante pour justifier l'implantation de ce service dans le nouvel hôpital. Comment en effet optimiser les retombées économiques sur notre département si la grande majorité des cadres en particulier qui viennent travailler sur le site choisissent de s'installer sur le Pays d'Aix plutôt que sur le Pays Manosquin faute d'y trouver une offre de service attractive ?

Nous comptons vivement sur votre soutien pour appuyer cette position auprès des autorités compétentes.

Vous en souhaitant bonne réception, recevez, Monsieur le Député, mes respectueuses salutations.

Jean-Luc MONTEIL
Président

Représentant
le Mouvement
des Entreprises
de France et
la Confédération
Générale des
Petites et Moyennes
Entreprises

